

,		•	,
PRESEN	NOITATION	BREVE ET	Γ SYNTHĒTIQUE

	Compte administratif 2024
En l'application de l'article L2313-1 du CGCT	•

Centre Communal d'Action Sociale

Le compte financier unique 2024 du budget principal du CCAS regroupe les dépenses et les recettes du service du portage de repas, du centre social Arpège, des aides à la personne (secours, étrennes, chantiers jeunes...), de la maison de l'enfance, de la maison 3S...

Il existe également trois budgets annexes gérés en M22 :

- Résidence autonomie Robert Lebas,
- Résidence autonomie Le Béguinage,
- Service d'aides à domicile.

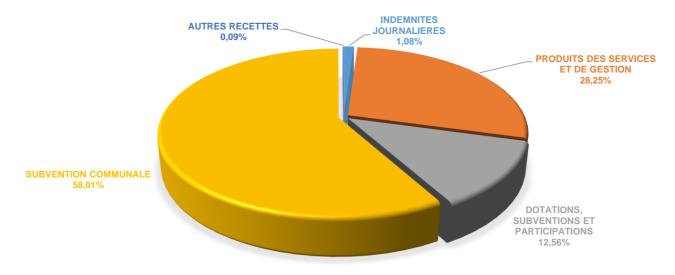
## 1- Budget principal

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES	3 624 298,71 €
DÉPENSES	3 454 053,31 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	170 245,40 €
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	24 357,45 €
RÉSULTAT CUMULÉ	194 602,85 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3 624 298,71 €

Les recettes hors opérations d'ordre et résultat de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



.....



En l'application de l'article L2313-1 du CGCT	
	Compte administratif 2024

Les produits des services : 997 947,94 €

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
MISE A DISPOSITION PERSONNEL RESIDENCE AUTONOMIE ROBERT LEBAS	85 588,62 €	128 983,78 €	139 468,51 €	107 339,81 €
MISE A DISPOSITION PERSONNEL RESIDENCE AUTONOMIE LE BÉGUINAGE	15 835,49 €	18 562,30 €	21 122,87 €	61 772,68 €
MISE A DISPOSITION PERSONNEL SERVICE AIDES A DOMICILE	498 294,07 €	623 900,33 €	632 356,60 €	600 074,96 €
ARPEGE	7 101,00 €	10 245,73 €	10 816,50 €	14 529,00 €
MAISON DE L'ENFANCE - RAM	34 014,03 €	26 323,64 €	41 058,63 €	53 308,39 €
PORTAGE DE REPAS	157 082,90 €	146 642,25 €	131 205,35 €	160 723,10 €
AUTRES FACTURATIONS	4 797,40 €	532,13 €	647,80 €	200,00€
TOTAL	802 713,51 €	955 190,16 €	976 676,26 €	997 947,94 €

77 % des produits des services concerne la refacturation aux budgets annexes de la mise à disposition de personnel.

Les participations (CAF, Département...) : 454 593,45 €

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR		6 576,00 €	3 770,00 €	
PORTAGE DE REPAS (APA)				4 101,69 €
MAISON 3S + ATELIER BIEN-ETRE	11 425,00 €	5 065,00 €	5 463,00 €	1 000,00 €
ARPEGE	131 599,14 €	141 322,94 €	102 546,20 €	169 583,19 €
MAISON DE L'ENFANCE ET RELAIS PETITE ENFANCE	189 433,57 €	422 096,80 €	261 049,12 €	278 726,81 €
ÉTAT – FCTVA			777,11 €	1 181,76 €
TOTAL	332 457,71 €	575 060,74 €	373 605,43 €	454 593,45 €

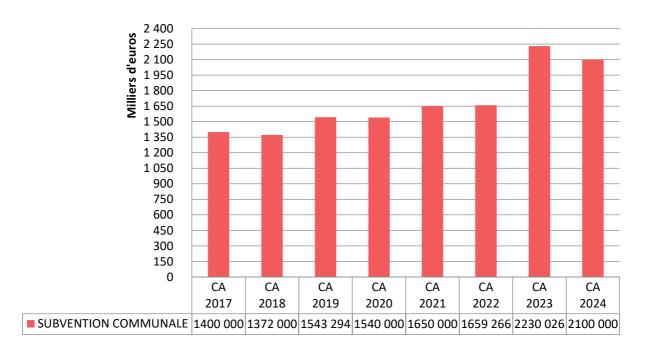
La subvention communale pour le CCAS s'est portée en 2024 à hauteur de 2 100 000 euros.



Compte administratif 2024

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

.....



Les autres recettes sont liées à la perception des loyers du logement d'Auberville-la-Campagne, du CLIC et des terrains pour 18 610,22 euros. D'autres recettes concernent un don de chasse, une admission en non-valeur, un apurement de compte pour un montant total de 6 188,80 euros. Le remboursement des indemnités journalières a été comptabilisé pour 39 209,35 euros.

Une vente a été enregistrée pour une bande de terrains pour 1 937 euros.

Une reprise de provision pour créances douteuses a été effectuée pour 1 336,95 euros.

L'excédent de fonctionnement reporté est de 24 357,45 euros. Les opérations d'ordre sont réalisées pour 4 475 euros.

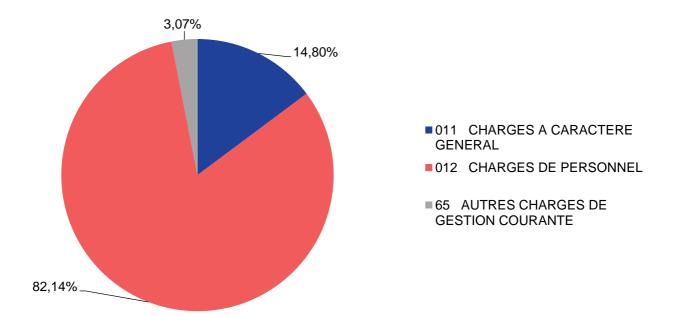
#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**: 3 454 053,31 €

Les dépenses réelles se répartissent de la façon suivante :



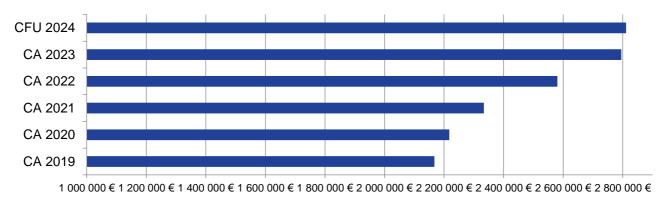
Compte administratif 2024

En l'application de l'article L2313-1 du CGCT



Les charges de personnel représentent 82 %, soit 2 811 107, 93 euros des dépenses réelles de fonctionnement. La masse salariale a été fortement impactée depuis la crise sanitaire. Cela est dû aux remplacements et renforts sur les métiers en lien avec les séniors (portage de repas, aides à domicile, résidences autonomie...) mais surtout à la pérennisation de la prime Ségur, à la hausse du point d'indice, et au versement de la prime pouvoir d'achat, dispositif facultatif mais dont le CCAS a fait le choix de verser aux agents. Cependant en 2024, l'augmentation a été de 0,5 % par rapport à l'année précédente.







Compte administratif 2024
En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Les charges à caractère général sont d'un montant de 506 383,78 euros : fluides, maintenance, alimentation, locations... La ligne budgétaire connait une augmentation de 6 % entre 2023 et 2024.

Quant aux autres charges de gestion, elles ont été réalisées pour 104 975,48 euros.

Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes pour un montant de 20 982,30 euros (secours, étudiants, aide au transport, étrennes). La participation aux Fonds Solidarité Logement est d'un montant de 8 025 euros. Le fonds d'aides aux jeunes a été comptabilisé pour 2 429 euros.

Ce chapitre comprend également les participations aux budgets annexes :

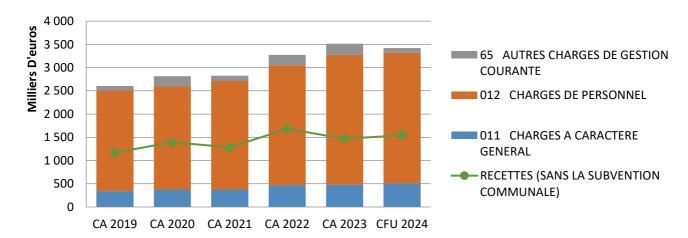
En €	2021	2022	2023	2024
Budget Aides à domicile	22 499,96	95 758,94	76 734,67	0,00
Budget Résidence Lebas	16 925,66	68 316,07	94 522,96	12 446,46
Budget Résidence Le Béguinage	9 854,58	0,00	26 948,14	49 094,29

Les autres dépenses concernent :

- Les redevances informatiques pour 11 867,36 euros,
- Les arrondis du prélèvement à la source pour 1,07 euros,
- Les commissions CESU pour 48 euros,
- Des remboursements de frais pour 82 euros.

Les charges exceptionnelles sont comptabilisées pour 60,05 euros (remboursement d'indemnités journalières) et une provision pour créances douteuses est enregistrée pour 25,35 euros.

Pour conclure, les efforts sur la recherche de recettes et sur la maitrise des dépenses permet de contenir la subvention municipale :



Les opérations d'ordre sont réalisées pour 4 475 euros.



# PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE Compte administratif 2024 En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	337 761,53 €
DÉPENSES	331 030,37 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 731,16 €
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	408 162,13 €
RÉSULTAT CUMULÉ	414 893,29 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 331 030,37 €

La ligne emprunts et dettes a été réalisée pour 300 894,65 euros. Il s'agit du remboursement des cautions des résidences (avant l'individualisation dans un budget annexe) pour 894,65 euros et de l'avance municipale de trésorerie pour 300 000 euros. Le CCAS n'a pas d'encours de dette auprès d'établissements bancaires.

Les dépenses d'équipement ont été d'un montant de 25 660,72 euros.

1.1	$\square$	rc	CD	r\/I	ces	•
$\boldsymbol{\mathcal{L}}$	1 / 1		or	1 V I	いたい	_

Travaux

Ecrans	476,20 €
Portage de repas	
Dévidoir Dévidoir	109,00 €
Nettoyeur haute pression	487,20 €
Vestiaire	192,15 €
Ordinateur	792,00 €
Climatisation	9 978,11 €
Cimansanon	9 970,11 €
Maison de l'enfance et relais d'assistantes matern	elles :
Maison de l'enfance et relais d'assistantes matern Matériels éducatifs	elles : 2 520,82 €
Maison de l'enfance et relais d'assistantes matern Matériels éducatifs Téléphone	elles : 2 520,82 € 73,08 €
Maison de l'enfance et relais d'assistantes matern Matériels éducatifs Téléphone Mobilier	elles :  2 520,82 €  73,08 €  2 082,98 €

3 374,80 €



Compte administratif 2024
En l'application de l'article L2313-1 du CGCT

Arpège:

Mobilier	2 201,03 €
Ordinateur	1 125,50 €
Casque	386,22 €

#### Aides à domicile :

Tableau	208,93 €
---------	----------

Les opérations d'ordre sont réalisées pour 4 475 euros.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT : 337 761,53 €

Cette section est constituée de :

- du FCTVA pour 6 260,81 euros,
- une avance de 300 000 euros du budget municipal pour faire face aux difficultés de trésorerie du budget,
- les opérations d'ordre pour 31 500,72 euros.

# **RÉSULTAT**:

Les résultats sont ainsi décomposés :

	Budget principal
(a) Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	3 624 298,71 €
(b) Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	3 454 053,31 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2024	170 245,40 €
(d) Résultat 2023 reporté	24 357,45 €
( e = c+d) Résultat de fonctionnement cumulé 2024	194 602,85 €

	Budget principal
(a) Recettes d'investissement de l'exercice 2024	337 761,53 €
(b) Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	331 030,37 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2024	6 731,16 €
(d) Résultat 2023 reporté	408 162,13 €
(e = c+d) Résultat d'investissement cumulé 2024	414 893,29 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	2 489,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	10 699,67 €

ni2a f



	Compte administratif 2024
En l'application de l'article L2313-1 du CGCT	
	•••••

#### 2- Les budgets annexes

#### a- Résidence autonomie Robert Lebas

Le compte administratif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie Robert Lebas se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	12 560,27 €	8 197,70 €
FONCTIONNEMENT	309 892,80 €	310 623,56 €

Le budget principal du CCAS a participé en fonctionnement au budget annexe de la Résidence Autonomie Robert Lebas à hauteur de 12 446,46 euros.

Le résultat de clôture est de :

- 6 386,89 euros en investissement.
- 730,76 euros en fonctionnement.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 6 938 euros.

### b- Résidence autonomie Le Béguinage

Le compte administratif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie Le Béguinage se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0,00€	2 410,24 €
FONCTIONNEMENT	157 862,70 €	157 928,70 €

Le budget principal du CCAS a participé en fonctionnement au budget annexe de la Résidence Autonomie Le Béguinage à hauteur de 49 094,29 euros.

Le résultat de clôture est de :

- 4 554 euros en investissement.
- 66 euros en fonctionnement.

#### c- Service d'aides à domicile

Le compte administratif 2024 du budget annexe du service d'aides à domicile se présente de la façon suivante:

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 162,00 €	9 250,22 €
FONCTIONNEMENT	629 300,13 €	688 545,10 €



PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE		9
	Compte administratif	2024
En l'application de l'article L2313-1 du CGCT		

Les résultats en fonctionnement permettent au budget principal du CCAS de ne pas verser de participation.

Le résultat de clôture est de :

- 6 208,71 euros en investissement,
- 44 626,09 euros en fonctionnement.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 2 791,20 euros.

pj2s.fr